

Délibération n°
2025.007

Séance du 01/04/2025
N° ordre : 02



Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 7
- Excusés : 2
- Votants : 8
dont 1 pouvoir

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	8	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2024**

AFFECTATION DU
RESULTAT

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 07/04/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 07/04/2025

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 1^{er} avril deux mil vingt-cinq à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 17 mars 2025

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Marie-Odile MORIN, Gisèle BARDE, Lydie FERNANDES.

EXCUSES : André CHASTAN (pouvoir donné à Marie-Odile MORIN), Nadine FEUILLADE.

SECRETAIRE : Élisabeth DEJEAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022.014 en date du 29 novembre 2022 décidant d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le budget ;

Considérant qu'après avoir entendu et approuvé le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024 ce jour ;

Considérant que la conseil d'administration du CCAS doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ;

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C=A+B	16 022,22
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (6 119,00 - 17 683,88)	-11 564,88
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	27 587,10

Solde d'exécution de la section d'investissement F=D+E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes-Dépenses (0.00 - 0,00)	
Résultat antérieur reporté déficitaire (E=IR 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes-Dépenses (0,00 - 0,00)	

Excédent de financement de la section d'investissement (F+G)	0,00
---	-------------

- **décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	16 022,22

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 1^{er} avril 2025,



Le Président,

Alain LAPACHERIE